

La déclaration des événements intéressants (EIT) et des événements significatifs de transport (EST)





Sommaire

- I. Réglementation et définitions**
- II. Classification des événements**
- III. Déclaration des événements**



I. Réglementation et définitions



- **Article 7.4 de l'arrêté TMD : les événements relatifs au transport de matières radioactives doivent faire l'objet d'une déclaration à l'ASN**
- **Guide relatif aux modalités de déclaration et à la codification des critères relatifs aux événements significatifs impliquant la sûreté, la radioprotection ou l'environnement applicable aux INB et aux TMR**

<http://www.asn.fr/index.php/Haut-de-page/Professionnels/Installations-nucleaires-de-base/Guide-relatif-aux-modalites-de-declaration-des-evenements-significatifs-INB-et-TMR>

- **Événement intéressant (EIT)**

Écart aux exigences réglementaires qui n'entraîne aucune dégradation des fonctions de sûreté et dont les incidences sont faibles.

Par exigence réglementaire, on entend les arrêtés relatifs à chaque mode (route terrestre, maritime ou aérienne), les certificats d'agrément des modèles de colis ou de matière et les certificats d'approbation d'expédition et les arrangements spéciaux.

- **Événement significatif (EST)**

- Écart aux exigences réglementaires
- Non respect de l'une des limites réglementaires applicable à l'intensité de rayonnement ou à la contamination
- Tout autre événement susceptible d'affecter la sûreté des transport jugé significatif par l'exploitant ou par l'Autorité de sûreté nucléaire.



II. Classification des événements





Critères de déclaration des EST

- Critère 1 : **perte ou vol** de colis
- Critère 2 : destinataire non livrable
- Critère 3 : **découverte fortuite** d'un colis
- Critère 4 : événements conduisant à des **interprétations erronées** ou à de la **malveillance**
- Critère 5 : Acte de **malveillance**
- Critère 6 : **Agressions** due à des phénomènes naturels ou à l'activité humaine susceptibles d'affecter la sûreté
- Critère 7 : **Mort** d'homme ou **blessures** graves
- Critère 8 : **Défaillances** qui ont eu, ou auraient pu avoir, des conséquences **significatives**
- Critère 9 : Une ou plusieurs **barrières affectées** ayant (pu) entraîné une **dispersion** de substances
- Critère 10 : **Non respects de la réglementation** qui ont eu, ou auraient pu avoir, des conséquences **significatives**
- Critère 11 : Évènements **répétitifs**
- Critère 12 : Non respect des limites d'**intensité de rayonnement** et de **contamination**
- Critère 13 : Autre

Exemple d'événements

■ Événements intéressants

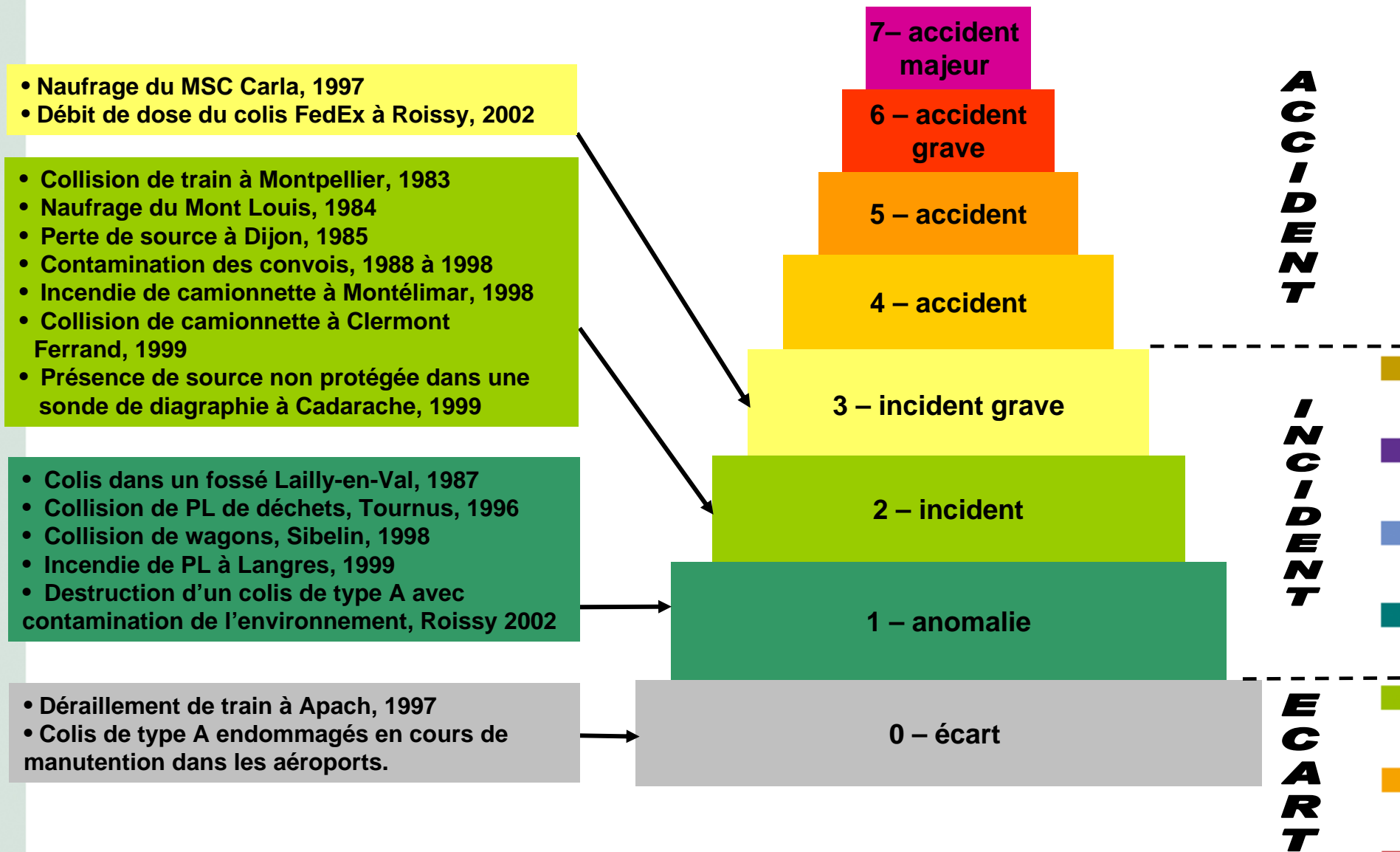
- **Double étiquetage (UN 2910 et UN 2913) sur un colis de déchets**
- **Erreur sur l'activité du radionucléide (6 au lieu de 1 kBq) inscrite sur les documents de transport**

■ Événements significatifs

- **Niveau 0:**
 - **Colis endommagé lors de la manutention**
 - **Contamination**
- **Niveau 1:**
 - **Oubli d'un couvercle sur un conteneur pharmaceutique**
 - **Chute et écrasement d'une trousse de diagnostic**
 - **Perte d'un colis**



Application de l'échelle INES aux évènements significatifs de transport





III. Déclaration des évènements





Modalités de déclaration

- **Déclaration**
 - dans les **2 jours** au plus tard
 - par l'**expéditeur** du transport ou l'organisateur qu'il aura mandaté
 - **Proposition de classement** en application des critères de déclaration ASN

- **Information par tous les acteurs** même s'ils ne sont ni l'expéditeur, ni l'organisateur mandaté

- **Compte-rendu** et/ou rapport d'analyse 2 mois après pour les EST

Formulaire de déclaration

La déclaration doit au minimum comporter les renseignements suivants :

- la date et le lieu de l'événement
- les coordonnées de l'expéditeur, du destinataire, du commissionnaire et du transporteur
- le mode de transport
- le lieu de détection de l'événement
- la nature de la matière radioactive, son activité et son numéro ONU
- la nature du colis
- l'Indice de Transport (TI) et l'Indice de Sûreté - Criticité (CSI) s'il y a lieu
- l'état de disponibilité des fonctions de sûreté
- la description de l'événement
- les causes présumées de l'événement
- les conséquences sur le colis
- les actions correctives immédiates
- les coordonnées du responsable de la gestion de l'événement
- la proposition de classement INES



L'utilisation du formulaire doit être privilégiée.



**DECLARATION D'EVENEMENT DE
TRANSPORT DE MATIERES RADIOACTIVES**

Référence : Date : Indice :

Date :		Lieu :		Département :	
Expéditeur :			Transporteur :		
Destinataire :			Commissionnaire :		
Mode de transport <input type="checkbox"/> Routier <input type="checkbox"/> Ferroviaire <input type="checkbox"/> Aérien <input type="checkbox"/> Maritime		Evénement détecté <input type="checkbox"/> En chargement <input type="checkbox"/> En transit <input type="checkbox"/> Sur chariot de manutention <input type="checkbox"/> Sur engin de levage			
				<input type="checkbox"/> A quai <input type="checkbox"/> En entrepôt <input type="checkbox"/> Autres (à préciser)	
Produit	N° ONU	Activité	IT	ISC	Type de colis
Incidences hors site : Rejet (en A ₁ ou A ₂) :			Dose susceptible d'être reçue par l'individu le plus exposé : Valeur estimée du débit de dose au contact du colis : Présence de contamination : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non Dégradation de la défense en profondeur :		
Etat de disponibilité des fonctions de sûreté					
Fonctions de sûreté	Confinement	Refroidissement	Protection radiologique	Protection contre le risque de criticité	
Etat de disponibilité					
Causes présumées de l'événement					
Conséquences sur le colis					
Actions correctives immédiates					
Responsable de la gestion de l'événement					
Nom :			Email :		
N° Tel :			N° Fax :		
Proposition de classement					
<input type="checkbox"/> critère de déclaration retenu :			<input type="checkbox"/> Niveau INES proposé :		



Modèle de compte-rendu

Voir guide





Destinataires des déclarations et comptes-rendus d'EST

<p>ASN – DEU 6 place du Colonel Bourgoin 75572 Paris Cedex 12 Fax : 01 40 19 86 24</p>	<p>IRSN BP 17 92262 Fontenay-aux-Roses Cedex Fax : 01 58 35 71 52</p>
<p>ASN - DIT 10 route du Panorama BP83 92266 Fontenay-aux-Roses Cedex Fax : 01 43 19 70 27</p>	<p>IRSN - DSU : 01.58.35.79.73</p> <p>IRSN – DEI : 01.39.76.78.18 (en cas de conséquences environnementales)</p> <p>IRSN – DRPH : 01.46.54.46.10 (en cas de conséquences sanitaires)</p>
<p>ASN territorialement compétente (de la région dans laquelle est implanté l'expéditeur)</p>	<p>DREAL de la région dans laquelle s'est déroulé l'événement</p>